

DES ÉCOCRIMES À L'ÉCOCIDE

La criminalité environnementale se classe au 4e rang mondial des activités illicites internationales après le trafic de stupéfiants, la contrefaçon et le trafic des êtres humains. Et pourtant, les études montrent que cette criminalité est rarement poursuivie par les autorités nationales.

La criminalité environnementale se classe au 4e rang mondial des activités illicites internationales après le trafic de stupéfiants, la contrefaçon et le trafic des êtres humains. Et pourtant, les études montrent que cette criminalité est rarement poursuivie par les autorités nationales.

Un groupe de seize juristes internationaux – enseignants-chercheurs, avocats, magistrats – a travaillé pendant trois ans pour proposer un système gradué et efficace de protection de l'environnement par le droit pénal, dans une double perspective, nationale et internationale.

De manière inédite, les juristes ont bénéficié des enquêtes de terrain d'une équipe de

journalistes du Monde qui se sont rendus dans près de dix pays pour mettre au jour les leviers de la criminalité environnementale et prendre la mesure des lacunes du droit.

La recherche a abouti à la formulation de 35 propositions pour mieux sanctionner les crimes contre l'environnement regroupées dans un rapport à destination des parties prenantes et mises en forme dans deux projets de conventions internationales, l'une destinée à lutter contre les crimes environnementaux communs, qualifiés d'écocrimes, et l'autre relative aux crimes environnementaux hors du commun, de l'ordre de l'écocide.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Des écocrimes à l'écocide
Sous la direction de Laurent Neyret, Professeur en droit privé et membre du laboratoire DANTE.
Préf. : Mireille Delmas-Marty
Ed. : Bruylant
ISBN : 978-2-8027-5000-0
468 pages
Prix : 55€

- » Commander l'ouvrage
- » Consulter la page du projet Ecocide